



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Remboursement des médicaments prescrits pour la maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 17780

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les conséquences du déremboursement des médicaments prescrits pour la maladie d'Alzheimer, qui touche chaque année 225 000 personnes en France. Ce déremboursement a des conséquences directes sur le suivi des malades par des neurologues. En effet, n'ayant plus besoin de prescription pour obtenir le remboursement de ces médicaments, certains patients ne sont plus suivis de façon régulière par des médecins. Cette situation préoccupe les associations et notamment France Alzheimer, qui craint une dégradation de la santé des personnes concernées, ainsi que des coûts potentiels plus élevés pour le système de santé à long terme. Aussi, il lui demande comment s'assurer du suivi régulier des patients malgré le déremboursement des différents médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Delaporte](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17780

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3752

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)